# Du droit aux actes : des professeurs de la faculté de droit de Paris en résistance

# **Description**

Les images et documents dâ??archives en lien avec cet article sont exposés dans les galeries Des déportés et Des résistants

## TéIécharger

Les Professeurs de la Faculté de Droit de Paris, les magistrats de la Cour dâ??Appel de Paris et du Tribunal de premià re instance de la Seine, les Avocats et les Avoués réunis au sein des Comités du Front National des Juristes, déclarent que les mesures de travail forcé et de déportation prises par le gouvernement de Vichy à lâ??instigation de lâ??Allemagne sont illégales et dépourvues de force obligatoire.

Ce tract datant de 1943, signé du Front national des juristes, principale organisation de la résistance judiciaire commence, on le voit, par citer les « Professeurs de la Faculté de Droit de Paris » à lâ??appui dâ??une déclaration selon laquelle il est légitime de ne pas se soumettre au Service du Travail Obligatoire mis en place par Vichy. Pourtant, un tel document ne pouvant évidemment être signé â?? au risque sinon de mettre en danger de mort ses auteurs à lâ??époque â??, rien ne dit que des universitaires aient participé à cette rédaction (lâ??article défini semblant même suggérer quâ??ils lâ??auraient tous fait de concertâ?!). Néanmoins, la mention de ces juristes de la faculté de droit de Paris donne une information et invite à un questionnement. Tout dâ??abord, la simple mention de ces spécialistes du droit permet de souligner la légitimation particuliÃ"re susceptible dâ??être apportée par leur évocation. Face à un gouvernement de Vichy se présentant comme légal et donc légitime, la remise en cause par un ensemble de juristes praticiens et universitaires de cette prétention à lâ??occasion de la mobilisation relative au STO peut être considérée comme une maniÃ"re de sâ??opposer « au nom du droit » à cette politique de réquisition.

Si la mention de juristes de la faculté de droit de Paris ne signifie pas que certains, et encore moins tous, aient participé à la rédaction de ce texte, il est toutefois attesté que plusieurs dâ??entre eux se sont bien distingués par leur engagement au sein de la Résistance. Cette mise en évidence, souvent possible aprÃ"s-guerre seulement, ne présage évidemment pas de formes dâ??engagement restées invisibles à lâ??issue du conflit. Plusieurs figures de la faculté de droit de Paris de lâ??époque peuvent être évoquées pour rendre compte de cette participation à un engagement non seulement clandestin, mais aussi illégal et dangereux sâ??il venait à être démasqué.

Comme pour les autres juristes, les professeurs de droit résistants ont pu lâ??être au sein dâ??organisations non spécifiquement juridiques, ou plus particulières à ce milieu, comme le Front national des juristes évoqué plus haut. Lâ??un des membres de lâ??Organisation civile et militaire fondée par Maxime Blocq-Mascart au printemps 1941, **Robert le Balle**, est chargé

de cours â?? bien que déjà agrégé depuis 1927 â?? depuis 1939 à la faculté de droit de Paris. Le Balle fait partie de lâ??OCM avec plusieurs de ses étudiants dont un jeune homme également amené Ã devenir un grand juriste, Michel Alliot, et un avocat, Jean-Baptiste Biaggi (ancien de lâ??Action française, il sâ??éloignera du gaullisme fervent issu de la Résistance au profit du combat de lâ??Algérie française, puis rejoindra le Front national). Ce groupe tombe en 1943 suite à une infiltration, conduisant à la déportation puis la mort dâ??un dâ??entre eux, Xavier Escartin. Robert le Balle, nommé titulaire dâ??une chaire de droit civil comparé Ã Paris en 1943, semble selon plusieurs témoignages avoir poursuivi des activités auprÃ"s de lâ??OCM notamment en Mayenne dont il était originaire, mÃame si ses responsabilités précises peinent à être établies aujourdâ??hui en détail, faute de dossier dâ??homologation permettant de préciser ses activités, comme lâ??a montré Frédéric Audren. Il se voit A la fin de la guerre remobilis A c â?? il lâ??a d A c f A c t A c en 1939 â?? dans la marine en 1944â??1945, mission quâ??il assume parallÃ"lement à son activité de professeur de droit à Paris où il a été transféré sur une chaire de droit civil en 1944. Il y enseigne jusquâ??en 1969, formant des générations dâ??étudiants quâ??il accompagne notamment à lâ??agrégation â?? il sera dâ??ailleurs en 1965 président du concours dâ??agrégation de droit privé et science criminelle. Il assure également des cours au Québec entre 1958 et 1963, participant à lâ??élaboration de programmes doctoraux en droit notamment Ã lâ??université Laval, à la suite dâ??échanges menés dans le cadre de lâ??association Henri Capitant pour la culture juridique fran Asaise â?? nom quâ?? elle porte A lâ?? A©poque â?? dont il deviendra président à partir de 1962.

Sous lâ??appellation de « FrÃ"res Mazeaud », on désigne le plus souvent Henri et Léon, professeurs de droit, ainsi que Jean, conseiller A la Cour de cassation, qui en neuf volumes maintes fois réédités ont traité lâ??ensemble des disciplines du droit civil. FrÃ"res jumeaux nés en 1900 dans une grande famille de juristes catholiques, Henri et Léon Mazeaud se distinguent tous deux par leur engagement dans la Résistance. Leurs parcours sont relatés sous le nom énigmatique dâ??HLJP Mazeaud dans le livre Visages dans la tourmente : 1939â??1945 qui relate la guerre vécue par les quatre frà res Henri, Léon, Jean et Pierre Mazeaud. Docteur en droit à lâ??âge de 21 ans, major de lâ??agrégation à 26, professeur Ã Lille puis à Paris aprÃ"s un passage par Varsovie, Henri retrouve aprÃ"s sa démobilisation en 1940 la chaire de lâ??université de Paris quâ??il détient depuis 1939. Entré en résistance dans le réseau Alliance, il en organise lâ??action pour la Picardie et le Pas-de-Calais puis repart en 1944 « avec une division de Polonais combattre aux Pays-Bas et en Allemagne, où il assiste à leurs cà tés à la libération des Polonaises survivantes de lâ??insurrection de Varsovie, internées à Oberlangen. Léon, lâ??un de ses frÃ"res résistants, est pour sa part arrêté par la police allemande, torturé rue des Saussaies, interné à Fresnes, puis déporté en août 1944 à Buchenwald », dont il revient (voir la notice relative à leur livre Visages dans la tourmente : 1939â??1945 sur le site Ego 39-45. Ã?crits de Guerre et dâ??Occupation). Léon est lui aussi professeur de droit A la facultA© de droit de Paris. ReA§u lui aussi premier A lâ??agrégation de droit privé mais en 1938, il a comme son frÃ"re un début de carriÃ"re Ã lâ??international (au Caire puis au Japon â?? dirigeant la Maison franco-japonaise de 1936 Ã 1939) avant de revenir en 1939 et sâ??engager comme simple soldat. Fait prisonnier en 1940, il est libéré en 1941 puis nommé à la faculté de droit de Paris en 1942. Il y rejoint le réseau Alliance, et est arrêté à son domicile à la toute fin de la guerre, le 7 juillet 1944, peu aprÃ"s un dernier échange entre les deux frÃ"res juste avant que Léon ne récupÃ"re les cartes dâ??état-major, utilisées pour fixer les coordonnées utilisées par la Résistance,

qui le compromettent. De retour de déportation, il devient le premier président de la Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance.

AprÃ"s-guerre, les deux frÃ"res Mazeaud incarnent de concert une certaine idée du gaullisme et une certaine idée du droit, notamment au moment de 1968 qui les voit les témoins un peu désolés de lâ??agitation provoquée par les événements jusque dans la faculté de droit. Léon Mazeaud décÃ"de en 1970 dâ??un accident en montagne. Son frÃ"re Henri est entré un an plus tà tà lâ??Académie des sciences morales et politiques dans la section Législation, droit public et jurisprudence, et décÃ"de en 1993.

Léon Julliot de La MorandiÃ"re est lui aussi un juriste dont le début de carriÃ"re est marqué au sceau de lâ??international. Né en 1885 en Normandie, il opte pour le droit aprÃ"s une jeunesse marquée par la fiÃ"vre typhoÃ-de. Docteur à 24 ans en 1909, il passe deux années comme chargé de cours à Alger avant dâ??obtenir lâ??agrégation en 1912 et dâ??être nommé à Rennes. Engagé volontaire malgré sa condition fragile en 1914, il est suite à ses blessures déclaré grand mutilé de guerre. En 1919, il est affecté Ã Strasbourg, puis à Paris en 1922. Juste avant Mazeaud, il dirige la Maison franco-japonaise de Tokyo de 1933 à 1936. De retour à Paris pendant la Seconde Guerre mondiale, il poursuit sa carriÃ"re en se voyant attribuer la direction de lâ??Institut de droit comparé de la faculté de droit de Paris en 1941. ParallA"lement il intA"gre le rA©seau Combat. Son activitA© dans la Résistance est surtout rattachée au « comité des juristes » créé Ã Paris Ã lâ??été 1943 dans la perspective de la Libération. En lien avec le comité général dâ??études créé par le général de Gaulle, le comité des juristes réunit à Paris quelques individualités â?? dans un premier temps René Jean Latrille, alors président du tribunal de la Seine et directement sollicité par un émissaire du général de Gaulle, Mornet, président honoraire de la Cour de cassation, et le professeur Julliot de La MorandiÃ"re, recommandé par lâ??avocat Séjournan, résistant de la premià re heure au sein du réseau du musée de lâ??Homme qui meurt en déportation. Au sein de ce comité sollicité pour apporter son expertise juridique à lâ??examen des projets législatifs à mettre en place à la Libération, Julliot de La MorandiÃ"re est plus spécialement chargé dâ??aprÃ"s le témoignage de Latrille des textes « relatifs aux spoliations et aux enrichissements illicites ». Toutefois, toujours selon la mÃame source, son travail, transmis à Maurice Rolland qui le fait parvenir à Alger, « nâ??a été approuvé quâ??en partie, les membres de la commission parlementaire ayant avoué ultérieurement nâ??avoir pas bien compris certaines données trop juridiques du projet ». Sa carrià re ultà re ultà reutã reuta reut lâ??excellence académique et de la reconnaissance publique : doyen de la faculté de droit de Paris de 1944 à 1955, il est également nommé au Conseil dâ??Ã?tat puis au Conseil constitutionnel, et élu à lâ??Académie des sciences morales et politiques, tout en voyant consacrée par une multitude de doctorats honoris causa et autres nominations dans des académies étrangÃ"res sa spécialisation en droit comparé, jusquâ??Ã sa mort en 1968.

Un dernier professeur de droit quâ??il convient de citer pour son activité au sein de la Résistance est **Gabriel le Bras**. Juriste atypique à la carriÃ"re marquée par un ancrage interdisciplinaire, Gabriel le Bras est né en 1891 à Paimpol. Historien du droit spécialiste de droit canonique, formé à Rennes puis à Paris, auteur de deux thÃ"ses, il obtient en 1922 lâ??agrégation de droit dans la section de droit romain et dâ??histoire du droit. Nommé à Strasbourg, puis à Paris en 1929, il succÃ"de deux ans plus tard à Robert Génestal à la chaire

dâ??histoire du droit canonique et est élu à la Ve section de lâ??Ã?cole pratique des hautes études sur le même profil. BriÃ"vement mobilisé en 1939 au commandement des forces terrestres françaises, le juriste se distingue doublement sous lâ??Occupation. Tout dâ??abord, Gabriel le Bras refuse les « responsabilités que lui propose le gouvernement de Vichy â?? le rectorat de Rennes en aoû t 1941, mais aussi la mairie du 5e arrondissement de Paris, la direction des cultes ou même un poste de « Conseiller » selon les termes cités par Thomas Hirsch du rapport justificatif à lâ??octroi de la médaille de la Résistance qui lui est attribuée en janvier 1947. Symétriquement, câ??est au sein du Front national universitaire, déclinaison au monde académique du mouvement de Front national initié par le Parti communiste, que sâ??inscrit son action résistante puisquâ??il est lâ??un des dirigeants de ce mouvement. Ã? ce titre, il est choisi pour prononcer à lâ??occasion de la réouverture de la Sorbonne le 22 janvier 1945 une « Adresse au Général de Gaulle au nom des Mouvements de la Résistance universitaire ». Cet engagement comme sa surface intellectuelle lui valent de jouer un rà le important dans la refondation des institutions universitaires et notamment au directoire du CNRS à la Libération, tout en poursuivant une carriÃ"re académique extrêmement riche. Historien du droit canonique unanimement reconnu par lâ??Université comme par lâ??Ã?glise, Gabriel le Bras est aussi considéré comme le fondateur de la sociologie religieuse en France, en particulier dans le cadre de la chaire à la VIe section de lâ??EPHE dont il est titulaire à partir de 1948, initiant des enquÃates empiriques dont lâ??importance est reconnue aussi bien en sociologie, en géographie et en statistique, en parallÃ"le de sa carriÃ"re en histoire du droit à la faculté de droit de Paris dont il est le doyen de 1959 Ã 1962. Il poursuit ses recherches jusquâ??à la fin de sa vie. Son dernier ouvrage, Lâ??Ã?glise et le village, rédigé avec son épouse et mÃ"re de leurs six enfants, est publié Ã titre posthume en 1976, six ans aprÃ"s sa disparition.

Liora IsraëI, directrice dâ??études à lâ??Ã?cole des hautes études en sciences sociales

# Indications bibliographiques

#### Sur Robert le Balle :

Cholet Didier, Association Henri Capitant, Thémis UM (dir.), Hommage à Robert Le Balleâ? actes de la journée en hommage à Robert Le Balle organisée à Laval, le 6 novembre 2015, « Thà mes & commentaires », Paris, Dalloz, 2016.

« Les Journées de Turin de lâ??Association Henri Capitant pour la culture juridique française (Turin, 4-7 juin 1962). », dans *Revue internationale de droit comparÃ*©, vol. 14, nº 4, 1962, https://www.persee.fr/doc/ridc\_0035-3337\_1962\_num\_14\_4\_13490, p. 772â??774.

Audren Frédéric, « Robert le Balle et la Résistance. Note de recherche », document communiqué par lâ??auteur.

# Sur les frÃ"res Mazeaud :

Mazeaud H. L. J. P., Visages dans la tourmenteâ? : 1939-1945, Paris, Albin Michel, 1946.

## Sur Léon Julliot de La MorandiÃ"re :

« Léon Julliot de La MorandiÃ"re (1885-1968) », dans *Revue internationale de droit comparÃ*©, vol. 21, nº 2, 1969, <a href="https://www.persee.fr/doc/ridc\_0035-3337\_1969\_num\_21\_2\_17398">https://www.persee.fr/doc/ridc\_0035-3337\_1969\_num\_21\_2\_17398</a>, p. 403â??407.

#### Sur Gabriel le Bras:

Gaudemet Jean-Philippe, « Gabriel Le Bras (1891-1970) », dans *Annuaires de lâ??Ã?cole pratique des hautes études*, vol. 78, 1969, <a href="https://www.persee.fr/doc/ephe\_0000-0002\_1969\_num\_82\_78\_16578">https://www.persee.fr/doc/ephe\_0000-0002\_1969\_num\_82\_78\_16578</a>, p. 67â??81.

Hirsch Thomas, « Vers un «â? nouvel Adamâ? »â? », dans Revue dâ?? histoire des sciences humaines, vol. 37, 2020, https://doi.org/10.4000/rhsh.5429, p. 235â??258.

## Sur la résistance judiciaire :

IsraëI Liora, Robes noires, années sombresâ?⁻: avocats et magistrats en résistance pendant la Seconde guerre mondiale, « Pour une histoire du XXe siècle », Paris, Fayard, 2005.

## Pour citer cet article

IsraëI Liora, « Du droit aux actes : des professeurs de la faculté de droit de Paris en résistance », dans *Exclure, persécuter, réintégrer. Des victimes de la Iégislation antisémite à la faculté de droit de Paris (1940â??1945)* [exposition en ligne]. BibliothÓque interuniversitaire Cujas, 2025, <a href="https://expo-victimes-vichy-faculte-droit-paris.bibliothequecujas.fr/les-resistants-a-la-faculte-de-droit-de-paris/">https://expo-victimes-vichy-faculte-droit-paris.bibliothequecujas.fr/les-resistants-a-la-faculte-de-droit-de-paris/</a>.

#### Date

02/11/2025